

En tenailles entre les clients et la police

PROSTITUTION La précarité des travailleurs et travailleuses du sexe est aggravée par l'insistance des clients et la traque policière. Les clients se sentent protégés par l'interdiction de la prostitution. Pour les propriétaires de salons, Berne doit lever cette prohibition

BORIS MABILLARD
@bmabillard

La Diabla (le surnom qu'elle s'est choisi) boîte désormais: elle n'arrive plus à détendre les muscles de sa jambe, qui ne cessent de se contracter depuis que les policiers l'ont contrôlée. Travailleuse du sexe (TDS) transgenre – elle revendique cette étiquette –, elle n'a plus eu de rapport sexuel tarifé depuis que l'interdiction de la prostitution est entrée en vigueur le 16 mars. Malgré ses difficultés financières, elle suit scrupuleusement les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) autant pour se protéger que pour ne pas enfreindre la loi. Lorsque les policiers l'ont appréhendée, questionnée puis l'ont accusée de racoler, elle s'est sentie humiliée et rabaisée. Comme beaucoup d'autres TDS, elle n'a d'autre revenu que ceux que lui procurent le téléphone rose, le sexe virtuel via webcam et les aides de l'association Aspasie, mais elle craint de ne pouvoir tenir longtemps comme ça. Et comme si cela ne suffisait pas à sa détresse, les clients la poursuivent avec insistance et les policiers la menacent.

Lorsqu'elle évoque ce qui lui est arrivé le mardi 5 mai, la Diabla s'agit: «Un vieil homme, presque un vieillard, m'a interpellée devant le supermarché et m'a offert d'aller chercher un café à la machine. Il était gentil, j'ai accepté mais il n'est jamais revenu. Je suis retournée aux Pâquis pour acheter un sandwich. J'attendais sur la rue lorsque deux policiers, un petit châtain et un long brun et barbu, m'ont appréhendée comme si j'étais une dangereuse criminelle. Ils ont sorti une photo du septuagénaire avec qui j'avais parlé et m'ont accusée de l'avoir racolé. Ils ont fouillé mon sac, ont vérifié le contenu de mon téléphone, ils ont même appelé l'un de mes contacts, puis m'ont laissée partir et quitter l'allée du no 3 de la rue Sismondì où nous avions passé vingt minutes.»

Arrêtée par la police

Chelsea (nom d'emprunt) a aussi eu maille à partir avec la police. Elle ne conteste pas avoir enfreint la loi mais elle s'offusque de la manière dont les policiers l'ont piégée et de la sévérité de la peine: «Un homme m'a proposé sur internet d'avoir un rapport sexuel. J'ai décliné son offre, mais il est revenu, a insisté,



La Diabla, travailleuse du sexe transgenre. Lorsque les policiers l'ont appréhendée, questionnée puis l'ont accusée de racoler, elle s'est sentie humiliée et rabaisée. (EVA-LUNA PEREZ, MAI 2020)

m'a envoyé des messages sur mon téléphone et j'ai fini par accepter un rendez-vous chez moi. Ils sont venus à deux, des policiers en civil, de la Brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite (BTPI), qui se sont montrés méprisants. Ils ont tenu des propos humiliants presque racistes du genre puisque tu es Sud-Américaine tu n'as qu'à faire la cuisine pour gagner ta vie.» Chelsea a écopé d'une ordonnance pénale:

«Les clients deviennent de plus en plus insistants, ils sont en manque»

FLORIAN, ASSOCIÉ DANS TROIS SALONS ÉROTIQUES

elle est condamnée à 120 jours-amendes avec sursis, à une peine pécuniaire ferme de 3000 francs et au paiement des frais de justice pour 510 francs.

Agressée par son client

Chez Aspasie, on constate de plus en plus d'interpellations et de condamnations: «Trois TDS sont incarcérées à Champ-Dollon, d'autres ont été condamnées à des amendes et du sursis. L'interdiction de la prostitution dure et la situation des TDS se dégrade, tant d'un point de vue économique que sur le plan psychologique. Les forces de l'ordre et le procureur pourraient montrer plus de compréhension et ne pas s'acharner sur celles et ceux qui sont déjà les plus vulnérables. La loi et son application stricte augmentent la précarité des TDS et les poussent à poursuivre leur activité mais de manière cachée. Ce

glissement vers la clandestinité leur fait courir des risques innombrables, notamment sur leur intégrité physique.»

Le monde de la prostitution n'a pas de secret pour Florian, qui y travaille depuis près de vingt ans. Il loue des studios et est associé dans trois salons érotiques. S'il craint pour la marche de ses affaires, il s'inquiète encore plus de la sécurité des TDS qui travaillent dans ses salons: «Les filles ont joué le jeu, mais cela ne pourra plus durer longtemps. Les clients deviennent de plus en plus insistants, ils sont en manque. Celles qui cèdent aux sollicitations risquent gros, car les clients se croient tout permis, ils se sentent même protégés par l'interdiction car ils savent que les prostituées qui cèdent à leurs avances le font parce qu'elles n'ont pas d'autre choix et qu'en plus elles ne pourront pas se plaindre à la police.» C'est ce qui est arrivé à son amie

Paola (nom d'emprunt), qu'un client malintentionné a attirée chez lui, rue Eugène-Lance au Grand-Lancy. Après un rapport sexuel dont la brutalité n'était pas consentie, Paola s'est trouvée séquestrée, le client a refusé de la payer et lui a volé le contenu de son porte-monnaie ainsi que ses cigarettes, précise-t-elle: «Lorsque je l'ai menacé de parler à la police, il a éclaté de rire et m'a dit: «N'hésite pas, tu crois qu'ils te laisseront filer lorsqu'ils sauront que tu continues à te prostituer?» Arrivée dans la rue, Paola éclate en pleurs: «Je suis dans l'incapacité de payer mon loyer. Je vais perdre ma sous-location.» Pour défendre leur secteur d'activité, explique Florian, les propriétaires de salons érotiques ont créé leur association: «Demi-Mondaine réunira bientôt plus de 70 propriétaires. Nous voulons faire entendre notre voix à Berne.»

Pour Clara Schneuwly et Camille Maulini, avocates au sein du Collectif de Défense, l'étude mandatée par Aspasie pour représenter légalement les TDS, «les peines prononcées par ordonnances pénales et plus récemment par le Tribunal de police sont choquantes et disproportionnées. Elles ne tiennent pas compte de la précarité sociale et financière des TDS, plus particulièrement depuis que ces dernières ne sont plus autorisées à travailler. Quant à la détention préventive, elle est injustifiée, d'autant plus durant cette période de pandémie où il faudrait limiter autant que possible l'incarcération des prévenus. Les TDS sont victimes d'une politique pénale qui les vise elles uniquement et non pas leurs clients qui, à notre connaissance, n'ont pas fait l'objet de poursuites. Cibler les personnes les plus vulnérables ne devrait pas être l'objectif de la justice.»

Mauro Poggia demande des éclaircissements à la police

Le conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), Mauro Poggia, ne souhaite pas faire de commentaires, explique son porte-parole, Laurent Paoliello: «Monsieur Poggia a demandé des clarifications au sein de la police. Il souhaite déterminer si des comportements d'instigation à commettre ce qui est aujourd'hui qualifié de délit – d'où l'importance des peines prononcées – ont été adoptés au sein de la police. De fait, si une TDS répond immédiatement par l'affirmative à une sollicitation, l'action de la police est admissible. Mais cela ne serait pas le cas si la police devait, par insistance, vaincre sa résistance.»

Le flou règne sur la durée de l'interdiction de la prostitution. Dans ce que l'OFSP a reconnu être un cafouillage, il a été annoncé en fin de semaine dernière par erreur que les salons érotiques ne reprendraient leurs activités qu'en dernier, à savoir le 31 août. Une information démentie depuis, mais sans qu'aucune date ne soit fixée pour leur réouverture. Pour la Diabla, «plus cette situation dure, plus elle devient étouffante. Elle devient même dévastatrice. La seule solution est la reprise de la prostitution.» ■